

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE PLATEFORME MULTIACTIVITÉS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

STATION DE TRANSIT ET CONCASSAGE-CRIBLAGE DE MATÉRIAUX
INERTES, CENTRALE À BETON, CENTRALE D'ENROBAGE À
CHAUD, BROYAGE ET COMPOSTAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX,
TRANSIT DE DÉCHETS PLASTIQUES

SOCIÉTÉ ÉCOPOLE DE CHAMPAGNE

Commune de Monthelon
Département de la Marne (51)



Sommaire

1. PRÉSENTATION DE LA NOTICE	5
2. ANALYSE PAYSAGÈRE ET PERCEPTION DE LA PLATEFORME ÉCOPOLE	5
3. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET MESURES PRISES	20

1. PRÉSENTATION DE LA NOTICE

Bien que non demandée expressément par les arrêtés de prescriptions applicables, cette notice vise à définir les enjeux paysagers, les impacts visuels potentiels liés aux activités projetées sur la plateforme et les mesures en découlant.

Rappelons que le projet consiste en une plateforme multi-activités au droit pour partie d'un site existant et exploité depuis de nombreuses années par la société Colas, et pour une autre partie de terrains initialement cultivés situés dans le prolongement du site existant et en constituant une extension.

Il est à noter que l'ensemble de la plateforme (site existant et projet d'extension) est relativement isolé, excepté vis-à-vis des habitations du hameau de la Loge Turbanne, localisées à moins de 100 m sur le territoire communal de Moussy. Il est éloigné de toutes les autres zones d'habitat du secteur. Cependant, ces dernières se situent sur les hauteurs des coteaux encadrant le site.

Les impacts visuels ont donc été analysés vis-à-vis des habitations et axes de communications situés dans une aire d'étude d'un rayon de 2 km autour du projet.

La carte de localisation de toutes les prises de vue est reportée à la page 19.

2. ANALYSE PAYSAGÈRE ET PERCEPTION DE LA PLATEFORME ÉCOPOLE

La plateforme est localisée dans la vallée du Darcy au sein d'une vaste zone agricole et au pied de coteaux parcourus de vignes. À l'exception du hameau de la Loge Turbanne dont les maisons se trouvent à environ 70 m au plus proche de la limite sud-ouest de la plateforme, les habitations du secteur sont plutôt groupées en villages logés à mi-coteau et bien plus éloignées de la plateforme (au moins à 630 m pour celles du bourg de Pierry, puis au-delà d'un kilomètre pour les autres communes). Les plateaux sont quant à eux couverts de boisements.

L'ensemble de la future plateforme (site existant et extension projetée) sera relativement bien isolé par des obstacles naturels et anthropiques :

- la ripisylve du Darcy bordant le site à l'ouest,
- le boisement accompagnant le Darcy et bordant toute la partie nord / nord-ouest de la plateforme,
- des écrans (anti-bruit) et des merlons paysagers plantés sur tout le pourtour de la plateforme,
- la topographie vallonnée du secteur.



Protections visuelles existantes : ripisylve du Darcy en bordure ouest de la plateforme Ecopole (en haut à gauche), boisement accompagnant le ruisseau au nord/nord-ouest du site (en haut à droite), merlon paysager le long de la RD.40 au sud du site (en bas à gauche) et merlons en cours d'édification au sud et à l'est des terrains de l'extension, le long de la RD.40 (en bas à droite)



Perception depuis le hameau de la Loge Turbanne à l'ouest du projet de plateforme Ecopole (prise de vue n°1)

Le hameau de la Loge Turbanne, localisé sur le territoire communal de Moussy, se compose actuellement de quelques maisons d'habitation ainsi que d'un gîte (chambres d'hôtes de la Loge). Situées à environ 70 m au plus proche au sud-ouest de la limite du projet de plateforme Ecopole, ces habitations en sont toutefois séparées par une parcelle agricole et un jardin potager, ainsi que par le ruisseau du Darcy et sa ripisylve.

Cette dernière présente des strates arborées et arbustives de densités et de hauteurs variables. Ainsi, plusieurs arbres dépassent actuellement la hauteur des stocks les plus hauts présents sur site (de 5 à 6 m). Il n'y a donc pas de vue dégagée sur la future plateforme : cette ripisylve constitue un écran visuel relativement efficace, même en période hivernale lorsque le feuillage de certains arbres n'est pas établi.

PIÈCE JOINTE N°23 : NOTICE PAYSAGÈRE

Il existe néanmoins des zones moins denses au sein de cette végétation qui laissent entrevoir partiellement et ponctuellement les matériaux composant les stocks.



Prise de vue n°1 : Vues vers le site, actuellement bloquées en grande partie par la ripisylve du Darcy, depuis les habitations du hameau de la Loge Turbanne (commune de Moussy).

Par ailleurs, il est à noter qu'un écran anti-bruit de 7 m de hauteur sera mis en place sur toute la bordure Ouest (sur environ 200 m de longueur) par le pétitionnaire. Cette structure servira également d'écran visuel vis-à-vis des habitations de la Loge Turbanne, complétant efficacement la ripisylve du Darcy derrière laquelle elle sera implantée.

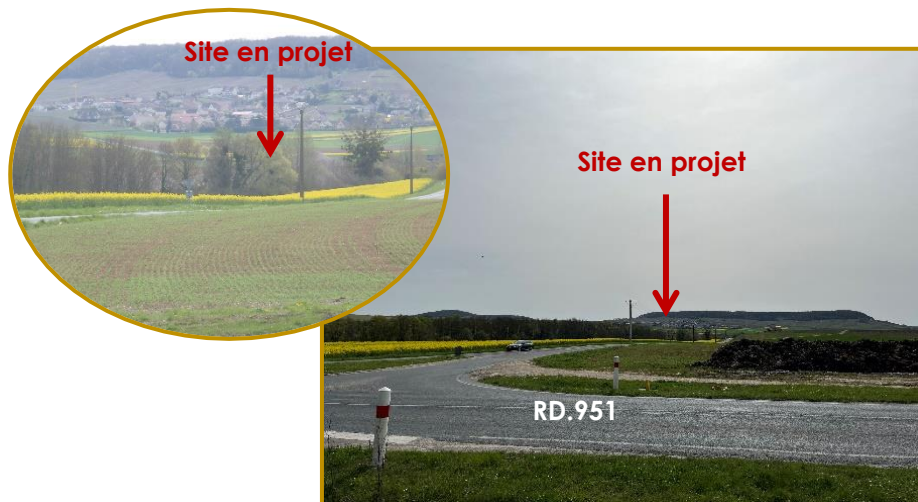
Cet écran sera lui-même masqué en partie par la ripisylve du Darcy. En effet, certains arbres semblent avoir une hauteur similaire, ou légèrement inférieure. L'écran végétal qu'ils formeront ainsi devant l'écran permettra une meilleure insertion de ce dernier dans son environnement, et en particulier vis-à-vis des habitations de la Loge Turbanne.

Une fois l'écran édifié, seules les structures les plus hautes (silos des centrales, cheminée de la centrale d'enrobage à chaud) pourraient éventuellement dépasser et être visibles par les habitations du hameau, essentiellement depuis les étages des maisons.

Notons toutefois que les structures les plus hautes de la plateforme seront implantées le plus loin possible des maisons, les secteurs des centrales à béton et d'enrobage étant localisés au centre et au nord-est du site projeté.

Perception depuis les maisons du bourg de Pierry au nord-ouest du projet de plateforme Ecopole (prises de vue n°4, n°5 et n°6)

Les habitations de la commune de Pierry les plus proches du projet de plateforme Ecopole se trouvent à environ 630 m. Il s'agit de nouvelles constructions de type pavillonnaire, localisées entre le cimetière de Pierry et la RD.951. Depuis ces dernières, les stocks actuellement existants sont bien masqués par la végétation (ripisylve du Darcy), ainsi que par la topographie. La plateforme se situe effectivement en contrebas par rapport au bourg de Pierry. La vue est assez dégagée et le site paraît lointain. Les habitations pourraient toutefois apercevoir à l'avenir, en particulier depuis les étages supérieurs, l'écran anti-bruit de 7 m de hauteur qui sera mis en place par l'exploitant, ainsi qu'éventuellement les structures les plus hautes. Elles sembleront toutefois lointaines et seront peu perceptibles.

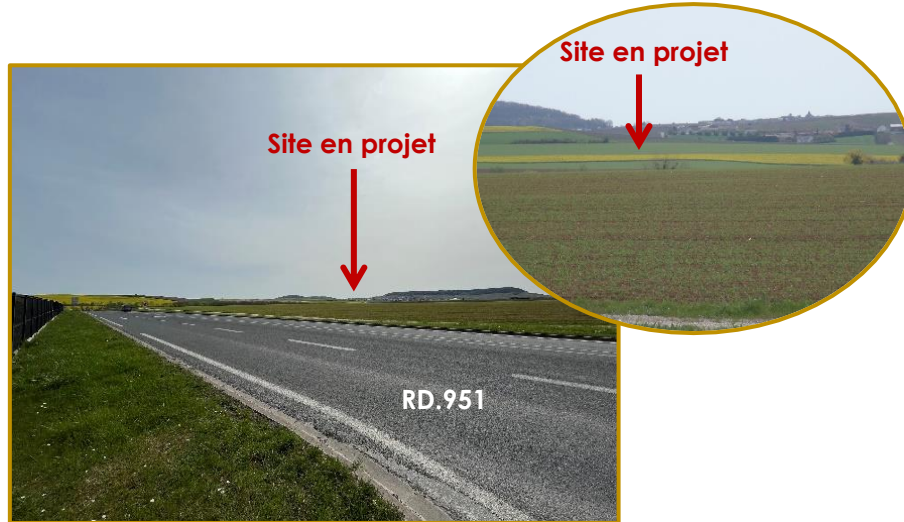


Prise de vue n°4 : Vue éloignée vers le site, estompée par la distance et la topographie du secteur, depuis les nouvelles habitations pavillonnaires au sud du bourg de Pierry (et sa vue zoomée en encart).

Plus à l'est de la commune, la ripisylve du Darcy ainsi que les boisements présents entre la RD.951 et le lieu-dit « les Aulnois » forment un écran opaque. La plateforme n'est donc pas visible depuis toute la partie nord du bourg.

En s'éloignant à l'inverse vers l'ouest, au niveau du lieu-dit « Corrigot » qui constitue une extension au sud-ouest de Pierry, la distance (éloignement de près de 800 m) et la topographie du secteur empêchent également toute perception du site par les habitations. Éventuellement, le haut de certaines structures pourrait être aperçu depuis les étages supérieurs des habitations. Elles sembleraient toutefois très lointaines, et peu perceptibles.

PIÈCE JOINTE N°23 : NOTICE PAYSAGÈRE



Prise de vue n°5 : Vue éloignée vers le site, estompée par la distance et la topographie du secteur, depuis le lieu-dit « Corrigo » (et sa vue zoomée en encart).

Enfin, entre les lieux-dits « Corrigo » et « le Mont d'Or », un merlon de terre est présent entre les habitations et la RD.951. Celui-ci constitue un écran opaque, rendant impossible la perception de la plateforme depuis les habitations. Néanmoins, même en l'absence de merlon, l'éloignement et la topographie du secteur auraient empêché toute visibilité sur le site.

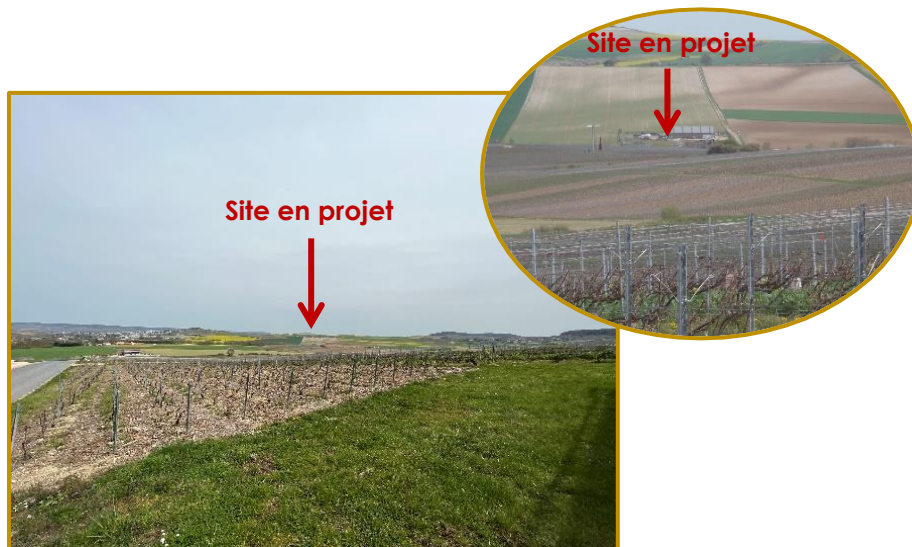


Prise de vue n°6 : Vue vers le site, avec un merlon de terre entre les habitations situées entre les lieux-dits « Corrigo » et « le Mont d'Or » et la RD.951.

Perception depuis les maisons du bourg de Chavot-Courcourt au sud-ouest du projet de plateforme Ecopole (prises de vue n°7 et n°8)

En s'éloignant plus au sud-ouest, le bourg de Chavot-Courcourt, situé à mi-coteau, surplombe le site. Les habitations les plus proches se situent à 1,2 km de la plateforme. Toutefois, le jeu de vallonnements des coteaux de vignobles masque globalement à la vue l'ensemble de la plateforme et ses abords situés en creux de vallée. Seul le hangar localisé à l'est du rond-point RD.40 / RD.10, un peu plus élevé, est visible en permanence. Plus on s'approche de la sortie sud-est du village, plus le rond-point, la RD.40 et le corps de ferme situé en face de la plateforme, au sud (dont un bâtiment couvert d'une toiture photovoltaïque), apparaissent dans le paysage.

La plateforme, quant à elle, est très faiblement voire non perceptible du fait, en plus de l'éloignement, de la végétation qui émerge et forme un écran visuel efficace. Il sera éventuellement possible d'apercevoir le haut de certaines structures (haut de certains stocks, de l'écran anti-bruit, de certains silos ou de la cheminée de la centrale d'enrobage). Toutefois, la vue étant panoramique et très dégagée, ces dernières ne seront pas susceptibles d'attirer le regard.



Prise de vue n°7 : Vue éloignée vers le site, dégagée et panoramique. La plateforme est invisible depuis cette vue, cachée par la topographie vallonnée (vue zoomée en encart).

PIÈCE JOINTE N°23 : NOTICE PAYSAGÈRE



Prise de vue n°8 : Vue éloignée vers le site, très dégagée. Les éléments hauts de la plateforme peuvent être vus depuis ce point, sans attirer pour autant le regard (vue zoomée en encart).

Perception depuis les maisons du bourg de Monthelon au sud-ouest du projet de plateforme Ecopole (prises de vue n°10 et n°11)

À quelques dizaines de mètres de l'entrée nord-ouest du bourg de Monthelon, la plateforme est totalement imperceptible, masquée par la disposition topographique de cette dernière en contre-bas.



Prise de vue n°10 : Vue éloignée vers le site depuis l'entrée nord-ouest du bourg de Monthelon. La plateforme n'est pas visible depuis ce point de vue, masquée par le relief du secteur.

À l'entrée nord-est du village par la RD.40E2, quelques riverains pourraient distinguer les éléments hauts et clairs des stocks et des installations qui se détacheront dans le paysage. Il s'agira toutefois d'une perception très lointaine (ces habitations se trouvent à 1,5 km de la plateforme) et partielle, étant donné que l'intégralité de la plateforme n'est pas visible depuis cette zone, en particulier l'extension (futur secteur de la plateforme d'enrobage notamment) qui restera cachée par les boisements accompagnant le Darcy.



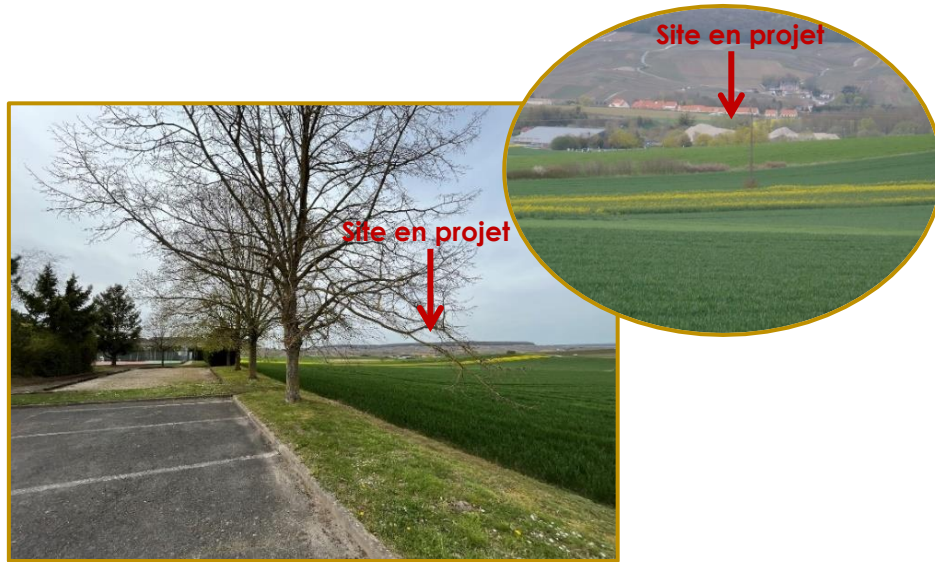
Prise de vue n°11 : Vue éloignée vers le site depuis l'entrée nord-est du bourg de Monthelon (et sa vue zoomée en encart).

Au sein même du bourg de Monthelon, le relief du secteur forme une barrière visuelle naturelle, rendant le site imperceptible.

Perception depuis les maisons du bourg de Cuis au sud-est du projet de plateforme Ecopole (prises de vue n°12 à 16)

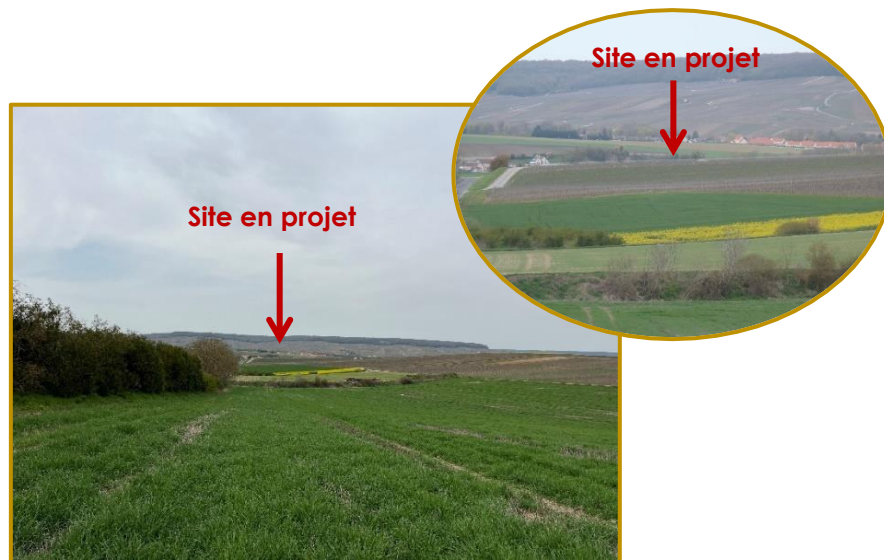
En s'éloignant au sud-est, les premières habitations de Cuis se trouvent à 1,5 km du projet de plateforme Ecopole. Depuis les habitations du lieu-dit « la Croix Blanche », le site est lointain et en grande partie masqué par la topographie du secteur et la végétation existante le long des RD.10 et RD.40. Seuls les éléments hauts des stocks de couleur claire et des installations (silos notamment) pourront être perçus, au loin. Le secteur d'extension à l'est, où sera mise en place la centrale d'enrobage, sera caché à la vue. Précisons que les habitations présentes sont elles-mêmes entourées de végétation (haies, arbres) et ne sont pas orientées vers la plateforme.

PIÈCE JOINTE N°23 : NOTICE PAYSAGÈRE



Prise de vue n°12 : Vue éloignée vers le site depuis le lieu-dit « la Croix Blanche » du bourg de Cuis (et sa vue zoomée en encart).

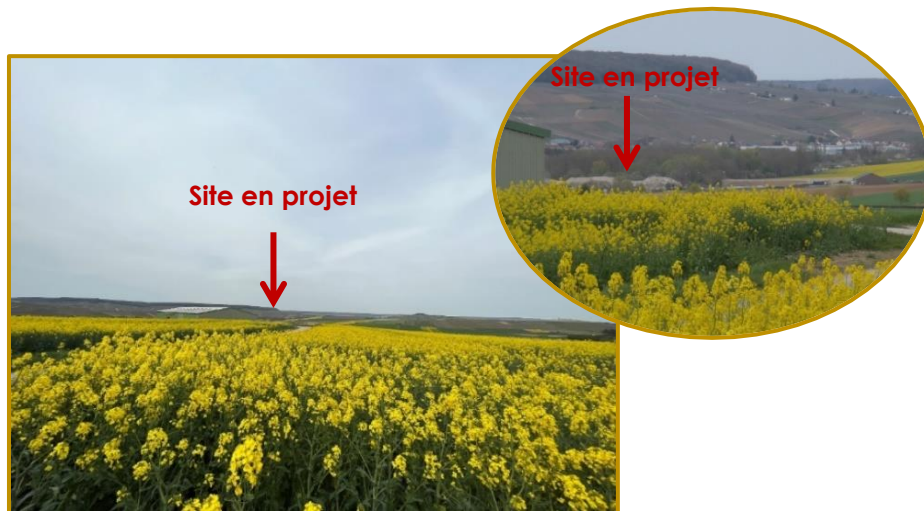
Plus à l'est, au niveau de l'entrée du bourg par la RD.10, la vue est globalement dégagée en direction de la plateforme. Selon leur orientation et la topographie locale, certaines habitations n'auront aucune visibilité sur le site, tandis que d'autres pourront apercevoir au loin les stocks et éléments hauts. Ces derniers seront toutefois noyés dans le panorama qu'offre la situation surélevée du bourg, et fondus dans les éléments paysagers environnants (végétation, cultures, bâti, etc.).



Prises de vue n°15 (ci-dessus) et 16 (en page suivante) : Vues éloignées vers le site depuis l'entrée nord-est du bourg de Cuis, montrant deux cas différents de perception de la future plateforme (et vues zoomées en encart).



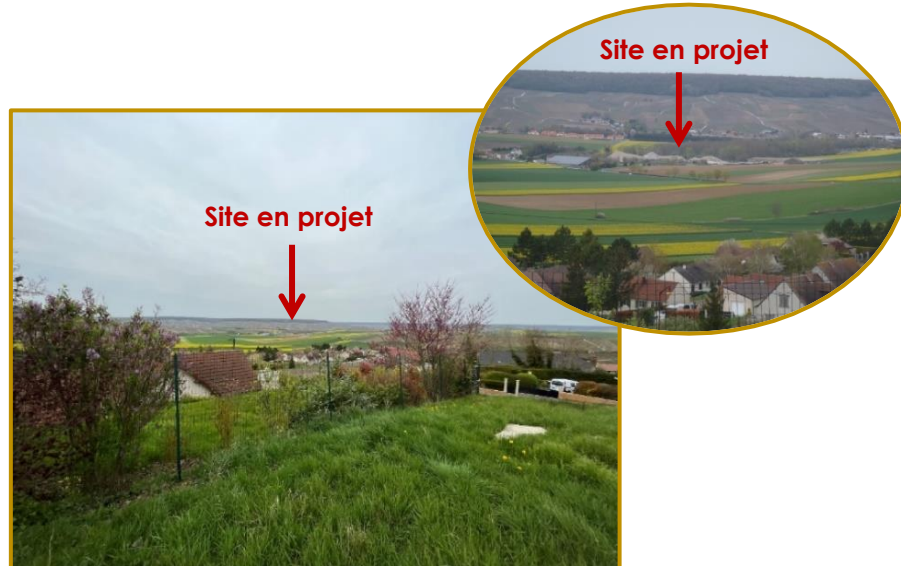
Tout à l'ouest du bourg de Cuis, la plateforme est difficilement visible depuis les habitations : elle est en effet en grande partie cachée par un hangar, et éventuellement masquée par les cultures environnantes (ici, du colza), mais elle est également très éloignée et située en contrebas. Seul le haut de quelques stocks et de certaines installations (silos notamment) seront perceptibles au loin.



Prise de vue n°13 : *Vue éloignée vers le site depuis l'extrémité ouest du bourg de Cuis (et vue zoomée en encart).*

Au niveau du point le plus haut du bourg, la vue depuis l'église Saint-Nicaise est dégagée et panoramique. La plateforme est visible, mais très lointaine et se fond dans le paysage.

PIÈCE JOINTE N°23 : NOTICE PAYSAGÈRE



Prise de vue n°14 : Vue éloignée vers le site depuis l'église Saint-Nicaise de Cuis (et vue zoomée en encart)

Perception depuis les axes de communications voisins

Les deux axes de communication les plus proches du site en projet sont les routes départementales RD.40 et RD.10 ceinturant le site.

La RD.10 relie les bourgs de Pierry au nord-ouest et de Cuis au sud-est, et passe au plus proche à environ 60 m de la bordure ouest du site, desservant le hameau de la Loge Turbanne. Les installations ne seront pas ou peu perceptibles depuis cette route du fait de la présence de la ripisylve du Darcy (il s'agit de la même vue que depuis le hameau de la Loge Turbanne, voir prise de vue n°1). De plus, l'écran anti-bruit de 7 m qui sera mis en place en bordure ouest constituera, en plus de son rôle d'écran acoustique, un obstacle visuel efficace.

En s'éloignant du site vers le sud, les usagers de la RD.10 auront des vues ponctuelles sur les installations ou les stocks présents en fonction de la topographie des terrains. En direction de Pierry au nord, la plateforme disparaît progressivement sous les traits du relief local et de la végétation en place (voir prise de vue n°3). Le haut de certaines structures pourrait être visible, mais de façon lointaine.

La RD.40 relie quant à elle les bourgs de Pierry au nord et de Monthelon au sud-ouest en longeant les faces est et sud du site. Le long de la bordure sud du site, un merlon planté atténue efficacement la vue des stocks depuis la route.



Prises de vue n°2 et 3 : Vue éloignée vers le site depuis la RD.10 (à gauche) et vue rapprochée vers le site depuis la RD.40 le long de sa bordure sud (à droite).

En bordure Est, la RD.40 étant légèrement surélevée, les activités du site ainsi que la zone dédiée à l'extension projetée sont actuellement visibles par les usagers de la route. Un merlon paysager planté est toutefois en cours d'édification en bordure de cette route, dans la continuité de celui présent en bordure de la portion de site existante, afin d'assurer une meilleure intégration paysagère de la plateforme.



Prise de vue n°17 : Vue rapprochée vers le site depuis la RD.40 le long de la bordure est du site.

Précisons que les futurs aménagements routiers en façade Est de la plateforme (nouveaux accès d'entrée et de sortie du site depuis la RD.40) modifieront également l'aspect existant de la route.

En se dirigeant vers les coteaux au sud, les usagers de la RD.40 auront des vues ponctuelles sur les installations ou les stocks présents en fonction de la topographie des terrains et de la végétation du secteur. En direction de Pierry au nord, seul le secteur de la centrale d'enrobage ou bien certaines infrastructures hautes devraient être perceptibles.

PIÈCE JOINTE N°23 : NOTICE PAYSAGÈRE

Deux autres routes départementales traversent le secteur ; il s'agit de la RD.951 longeant la partie sud du bourg de Pierry, et de la RD.210 reliant Pierry à Monthelon en passant par Chavot-Courcourt.

Des vues ponctuelles du site (surtout des infrastructures les plus hautes comme les stocks, l'écran anti-bruit, les silos ou la cheminée de la centrale d'enrobage) par les usagers de la RD.951 sont possibles. Toutefois, la distance (au moins 600 m d'éloignement), la topographie du secteur et la présence d'écrans de végétation limiteront considérablement la visibilité (voir prise de vue n°4).

Depuis la RD.210, au niveau du tronçon reliant Pierry et Chavot-Courcourt passant à plus de 700 m à l'ouest du site, les vallonnements des coteaux empêchent la perception du site. Seul le hangar localisé à l'est de la plateforme se détache dans le paysage (voir prise de vue n°7).

Enfin, le long du tronçon de la RD.210 reliant Chavot-Courcourt et Monthelon, le site peut être aperçu par intermittence en fonction du relief des terrains. L'extension projetée sera également perceptible ponctuellement au niveau de ce tronçon. Il s'agira toutefois de vues très éloignées. Au niveau du lieu-dit « le Montre-Cul », le paysage offre une vue dégagée mais lointaine sur la plateforme en contre-bas du coteau. Notons toutefois qu'il s'agit d'un paysage vallonné et pourvu d'éléments structurants : il est marqué par l'agriculture, en particulier les vignobles de Champagnes, des boisements, des habitations, exploitations ou encore par des jeux de reliefs (vallonnements).



Prise de vue n°9 : Vue éloignée vers le site depuis la RD.210 entre Chavot-Courcourt et Monthelon (et sa vue zoomée en encart).

Enfin, il existe un chemin de randonnée dans le secteur d'étude : celui de la Côte des Blancs, passant notamment entre Pierry et Cuis le long de chemins et routes globalement parallèles aux départementales reliant les différents villages, et passant en retrait de ces villages par rapport à la plateforme. La perception de celui-ci depuis ce chemin de randonnée sera similaire voire moindre par rapport aux perceptions détaillées ci-avant depuis les villages et depuis les départementales.

Perception depuis les sites patrimoniaux, historiques, inscrits ou classés

Le site est localisé en dehors et à distance de tout site inscrit ou classé (le plus proche, les « falaises des Roualles à Cuis », est à 2,2 km au sud), de tout périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé (le monument le plus proche, la maison « Les Aulnois » à Pierry, est à environ 1 km au nord-ouest), et des 3 ensembles du bien UNESCO aérien et souterrain « Coteaux, maisons et caves de Champagne » et de leur zone tampon (l'ensemble le plus proche, « l'avenue de Champagne à Épernay » est à 3,1 km au nord, et sa zone tampon à environ 2 km dans cette même direction).

Parmi les autres monuments historiques les plus proches de la plateforme, l'on compte l'église de Saint-Martin de Chavot-Courcourt et l'église Saint-Nicaise de Cuis, toutes deux à 1,9 km du site. Déjà avérée pour l'église Saint-Nicaise, une co-visibilité entre les monuments historiques du secteur et les équipements en hauteur des installations projetées est envisageable. La perception de ces éléments sera toutefois faible, car lointaine, et éventuellement empêchée par les jeux de vallonnement du secteur.

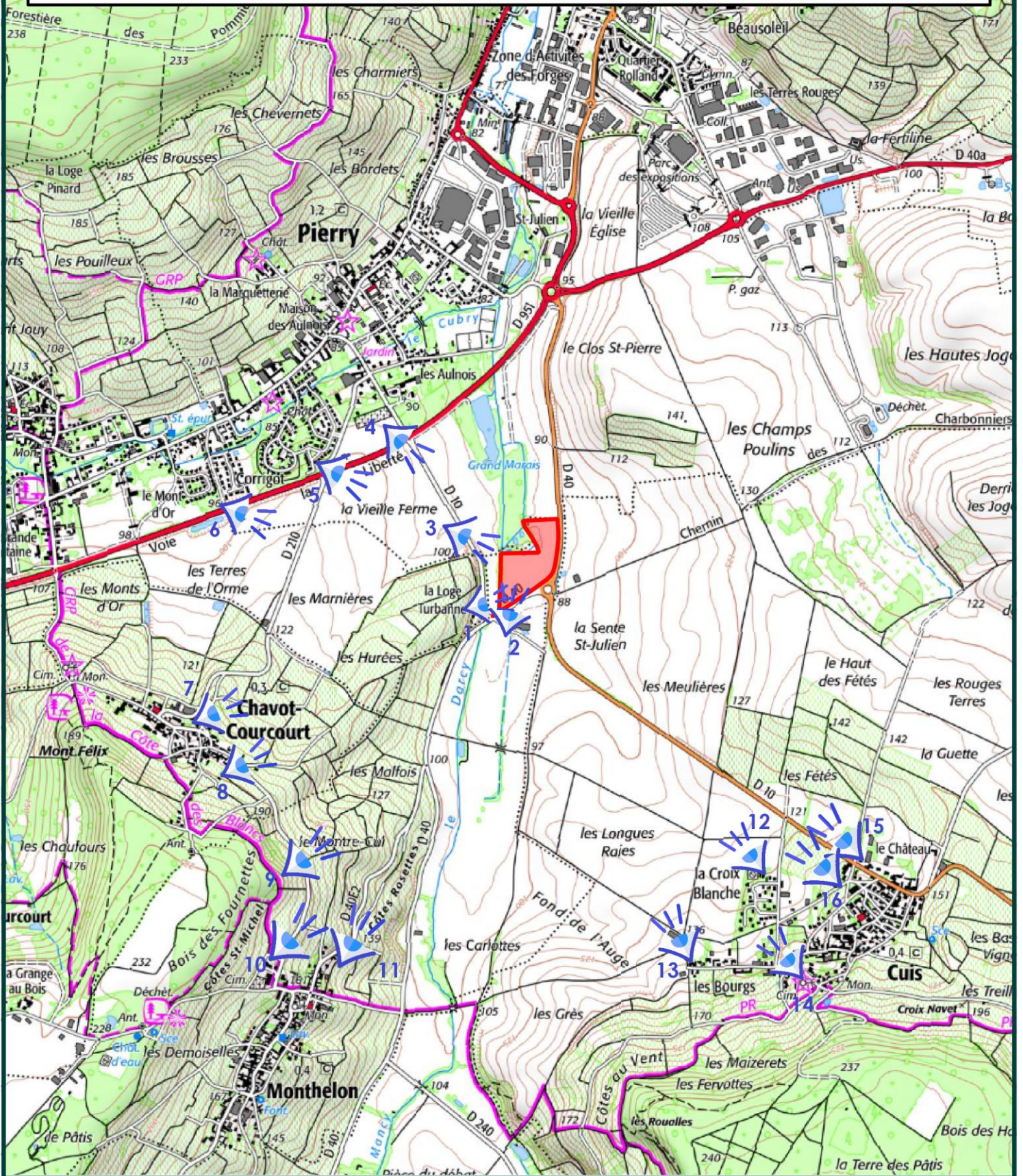
Conclusion

Globalement, les éléments de la plateforme Ecopole susceptibles d'être perçus depuis l'extérieur correspondent aux structures les plus hautes et les plus claires (haut des silos, haut de l'écran anti-bruit, haut de la cheminée de la centrale d'enrobage, haut de certains stocks), qui se démarqueraient ainsi dans le paysage.

Toutefois, du fait de son isolement (éloignement de la majorité des zones d'habitat du secteur), de sa situation topographique basse (fond de vallée), du vallonnement des coteaux environnants et de la présence de nombreux obstacles à la vue autour du projet (ripisylves, boisements, merlons), la plateforme reste globalement peu perceptible depuis les habitations alentours. Des vues ponctuelles, partielles, et/ou lointaines ont été observées depuis le hameau de la Loge Turbanne, le bourg de Cuis, et de façon moindre depuis le bourg de Chavot-Courcourt.

Depuis les axes de communication du secteur, les vues rapprochées depuis les RD.10 et RD.40 sont limitées, excepté en bordure même du site où un merlon planté permettra d'atténuer les perceptions visuelles. Enfin, les vues lointaines depuis les RD.10, 40, 210 et 951 sont partielles et ponctuelles.

Localisation des prises de vue



 Site en projet

 Prises de vue

Fond : IGN Scan 25, Image : Flaticon.com

0 500 1000 m



3. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET MESURES PRISES

Afin de réduire les perceptions du site, plusieurs mesures seront prises par le pétitionnaire.

Tout d'abord, l'écran anti-bruit de 7 m de haut qui sera mis en place en façade ouest de la plateforme servira également d'écran visuel, notamment vis-à-vis du hameau de la Loge Turbanne et de la RD.10.

Par ailleurs, le merlon planté présent en bordure sud de la portion de site existante (mis en place à l'époque par la société Colas), le long de la RD.40, sera maintenu et complété au droit de la zone d'accès actuelle, qui sera coupée dès que les nouveaux accès seront réalisés et fonctionnels.

Ce merlon paysager sera prolongé en bordures sud, est et nord-est du secteur de l'extension, le long de la RD.40. Il sera planté d'essences locales, formant un écran visuel relativement efficace vis-à-vis de cet axe de circulation.

À l'intérieur du site, les stocks (pour certains de couleur claire et se détachant bien dans le paysage) auront une hauteur limitée à 7 m afin que les obstacles naturels et anthropiques entourant le site (végétation, merlons, haies, écran acoustique...) puissent efficacement les masquer. Ainsi, les stocks s'intégreront mieux dans le paysage environnant et seront moins perceptibles, même de loin.

Quant aux structures les plus hautes qui peuvent atteindre entre 10 et 15 m, ces dernières ne correspondent pas à des éléments massifs. Il s'agira en effet de la cheminée de la centrale d'enrobage et de silos de stockage, qui correspondent à des éléments cylindriques, de diamètres relativement faibles (entre 2 et 3 m pour les silos et 0,75 m pour la cheminée de la centrale). Ainsi, ces éléments ne se démarqueront pas nettement dans le paysage, du fait de leurs dimensions.

Enfin, la conception des installations a été réfléchie afin d'optimiser son intégration paysagère. Ainsi, les centrales seront revêtues d'une peinture neutre (gris anthracite) qui se fondra dans l'environnement. De plus, l'agencement du process industriel sera ordonné (par exemple, hauteur uniforme et alignement des trémies de stockage ou des silos et citernes), et les couleurs des équipements seront unies ou monochromes.

D'une manière générale, l'ensemble du site, ses espaces verts, ses pistes et ses voies d'accès seront maintenus en bon état de propreté, et seront régulièrement entretenus. Les pistes et les stocks sont arrosés par temps sec autant que nécessaire, et un lave-roues sera implanté en sortie du site afin de limiter les salissures sur la RD.40.